



PRÉSENTE

LE PRIX DE MÉMOIRE DE MASTER 2022

Depuis 2005, l'AFIGESE récompense les meilleurs mémoires de Master dans ses thématiques d'activité :

- Finances Locales
- Évaluation des politiques publiques
- Gestion Publique Locale
- Management Public Local

Dans 2 catégories :

Master Professionnel et Master Recherche

Remise des dossiers avant
le 10 octobre 2022

- Récompense globale
de 4000€
- 1 an d'adhésion à
l'AFIGESE

EN PARTENARIAT AVEC



QUELQUES EXEMPLES DE MÉMOIRES PRIMÉS



CATÉGORIE MANAGEMENT PUBLIC LOCAL

Delphine SPYCHIGER, Master Management des collectivités locales, IAE de Pau

Le mémoire « Concevoir et faire vivre un projet de service performant en médiathèque » développe les éléments importants à la réalisation d'un projet de service performant : préparation, innovation, implication des citoyens, intégration de l'évaluation et du dialogue de gestion... Ce travail précis et détaillé propose des solutions opérationnelles tout en développant le concept de « 3ème lieu », le tout avec une approche globale et transversale.



CATÉGORIE FINANCES PUBLIQUES

Nicolas-Henri ANTHEAUME / Thomas MISAKOGLU /
Lucinne THIONNET, Master Finances des collectivités locales et des groupements, Institut Supérieur des Territoires de Dijon

Ce mémoire « Valeur vénale administrée versus valeur locative administrée comme base de la fiscalité foncière » allie droit et économie pour poser les bases d'une réflexion sur cette problématique, tentant d'imaginer un équilibre répondant à l'impératif de justice fiscale. La conclusion des rédacteurs « Valeur administrée, vénale ou locative qu'importe, pourvu qu'elle soit territorialisée. » illustre le positionnement de cette recherche : l'essentiel, c'est de pouvoir s'adapter aux territoires.

CATÉGORIE MANAGEMENT PUBLIC LOCAL

Samuel PIZZATO, Master Management des collectivités locales, IAE de Pau

Le mémoire « Organisation apprenante et Collectivités Territoriales » soulève les problématiques de verticalité dans les collectivités locales en identifiant les nouveaux enjeux (numérique, pression sociale...). Face à cette situation, ce mémoire ambitieux et innovant propose de réfléchir à un nouveau système managérial prenant en compte l'accompagnement au changement permanent et l'existence d'une autorégulation informelle en faisant de la collectivité une Organisation Apprenante.



RÉGLEMENT

ARTICLE 1

L'Association Finances-Gestion-Evaluation des Collectivités Territoriales organise, en partenariat avec La Banque Postale, l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques et la Revue Française de Finances Publiques, pour l'année universitaire 2021-2022, la quinzième édition du Prix du Mémoire de Master. Ce concours récompense les meilleurs mémoires réalisés par les étudiants inscrits, au cours de l'année, en deuxième année d'un Master dont la spécialité est centrée sur les finances locales, la gestion publique locale, l'évaluation des politiques publiques locales ou le management public local, cette dernière thématique étant au croisement des trois premiers thèmes présentés.

ARTICLE 2

Pour concourir, les étudiants devront adresser un dossier comprenant :

- un exemplaire du mémoire rédigé en français qu'ils ont soutenu ou devront soutenir dans le cadre de leur cycle d'études 2021-2022;
- un résumé de leur mémoire d'une page maximum ;
- une copie de la maquette pédagogique, ou tout document en tenant lieu, justifiant de la spécialité du Master dans lequel ils sont inscrits ;
- une copie de leur carte d'étudiant, justifiant de leur inscription pour l'année universitaire 2021-2022;
- un bulletin d'inscription, conforme au modèle joint, dûment complété, signé d'eux-mêmes et cosigné, soit de l'enseignant-chercheur responsable du Master, soit de leur tuteur de mémoire. Ce dernier pourra être associé à la cérémonie de remise des Prix.

La date limite de réception des dossiers est fixée au **10 octobre 2022**. Chaque dossier doit être transmis par **courriel uniquement à : pmm@afigese.fr**

ARTICLE 3

Les inscriptions seront distinguées selon qu'elles proviennent d'un étudiant inscrit en Master « Professionnel » ou en Master « Recherche ».

ARTICLE 4

Les salariés des entités organisatrices et partenaires du Prix ne peuvent pas candidater en raison des risques de conflits d'intérêt évidents.

ARTICLE 5

La composition des Prix est ainsi fixée :

- pour chaque premier Prix, une bourse d'études d'une valeur maximum de 1 000 € ;
- pour chaque deuxième Prix, une bourse d'études d'une valeur maximum de 600 € ;
- pour chaque troisième Prix, une bourse d'études d'une valeur maximum de 400 €.

Les lauréats bénéficieront des avantages d'une adhésion à l'AFIGESE pour l'année civile suivante (accès aux guides et tarifs réduits pour les formations et événements).

ARTICLE 6

Le jury du Prix du Mémoire de Master de l'AFIGESE réunira des administrateurs de l'Association, des universitaires, ainsi que des représentants de La Banque Postale et de FONDAFIP.

ARTICLE 7

Dans chacune des filières, le Jury se réserve le droit, compte tenu de la qualité des candidatures, de ne décerner aucun premier Prix et/ou aucun deuxième Prix et/ou aucun troisième Prix. Pour les deux filières prises ensemble, le jury récompensera au plus six mémoires. Le jury se réserve le droit d'attribuer un Prix Spécial pour les dossiers de qualité qui s'éloigneraient du champ défini par le Règlement, tout en conservant un lien direct avec les thématiques concernées.

ARTICLE 8

Les Prix seront décernés en tenant compte :

- de la qualité scientifique du travail ;
- de l'intérêt et des enjeux de la problématique soulevée et de la qualité argumentaire ;
- de l'originalité du sujet, de la problématique et/ou des résultats ;
- de la clarté, des qualités rédactionnelles et de la compréhension du mémoire ;
- pour le ou les mémoires récompensés au titre des Master « Recherche », des perspectives d'approfondissement doctoral ;
- pour le ou les mémoires récompensés au titre des Master « Professionnel », des perspectives d'application pratique pour les collectivités locales, leurs groupements et pour les professions de l'expertise.

ARTICLE 9

Les Prix seront décernés aux lauréats, en leur présence, au cours d'une manifestation à programmer au premier trimestre 2023.

ARTICLE 10

Les organisateurs et les partenaires pourront en outre favoriser la communication des mémoires récompensés, par leur mise en ligne sur leur site internet respectif ou la publication de résumés via leurs supports d'information. Cette communication se fera dans le respect du principe de confidentialité rappelé à l'article 11.

ARTICLE 11

Les organisateurs et les partenaires s'engagent à respecter la confidentialité des travaux qui leurs seront présentés, notamment à l'égard des collectivités, associations, sociétés et personnes qui pourraient apparaître dans les études produites.

A retourner complété et signé :

AFIGESE - 1, avenue de l'Angevinière
BAL n°3 - 44800 ST-HERBLAIN
ou par courriel à : pmm@afigese.fr

COORDONNÉES PERSONNELLES

Civilité :
Prénom : NOM :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
Date de naissance :/...../..... Téléphone portable :
Courriel :

COORDONNÉES UNIVERSITÉ / ÉTABLISSEMENT

Nom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :

MASTER PROFESSIONNEL / RECHERCHE

Nom :
Nom et Prénom du responsable de master :
.....
Téléphone : Courriel :

Je, soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement du concours du « Prix du mémoire de master », organisé par l'AFIGESE, la Banque Postale Collectivités Locales, FONDAFIP et la Revue Française de Finances Publiques, et présenter ma candidature avec l'aval (rayer la mention inutile) :

- du professeur responsable du master,
- et/ou de mon tuteur de mémoire (dans ce cas, indiquer nom, prénom et fonction du tuteur) :

Date et signature de l'étudiant

Date et signature du responsable du master ou du tuteur de memoire